



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Carnet de sante

Question écrite n° 44515

Texte de la question

M. Gerard Manuel attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les conditions de mise en place et d'utilisation du carnet de sante. De nombreux concitoyens apprecient l'initiative prise en ce domaine par le Gouvernement. Cependant, ils s'interrogent sur les conditions d'efficacite de cette mesure, prevue dans le cadre de la reforme sociale proposee par le Premier ministre. Il lui demande de bien vouloir lui preciser si des mesures ont ete prevues afin de rendre obligatoire la presentation du carnet medical lors de chaque consultation.

Données clés

Auteur : [M. Manuel Gérard](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44515

Rubrique : Assurance maladie maternite : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 octobre 1996, page 5634